



LEGENDE

- A1** Servitudes relatives à la protection des bois et forêts soumis au régime forestier.
- PT2** Servitudes relatives aux transmissions radio-électriques, concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
- T1** Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les servitudes relatives aux chemins de fer.
- I4** Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- T7** Servitudes aéronautiques indiquées pour la construction de la circulation aérienne. Servitudes à l'intérieur des zones de décollage, relative à l'établissement de zones de protection de l'aérodrome de METZ-NANCY-LORRAINE.
- T5** Servitudes aéronautiques de dégagement (Aérodrome de METZ-NANCY-LORRAINE).

INFORMATION

- I5** Couloir de la ligne E.D.F.A l'intérieur duquel il ne doit pas y avoir d'espace classé à conserver ou à créer d'espaces classés en forêt de protection.

PLU DE MÉCLEUVES

PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES

Plan de servitude
1/5000^e

Édition du document :	Date de référence :	Procédure en cours :
10 / 01 / 2020	Approbation du PLU DCM 17 / 02 / 2020	
Maires d'ouvrage depuis le 01/01/2016		
Metz Métropole Harmony Parc, 11 de Solheim, BP 55025, 57 071 Metz Cedex 3 T. 03 87 20 30 00 / F. 03 87 20 30 09 www.metzmetropole.fr		

PLAN ISSU D'ASSEMBLAGES CADASTRAUX établi par la DDE/GEP et destiné à l'établissement des P.O.S. FEVRIER 1981 mise à jour Ech. 1/5000 M.T.